



DELIBERATION n° 04 - 2018
En date du 27 Février 2018
Portant sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 27 Février 2018 à 20H00 selon convocation en date du 16 Février 2018 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle Adjointes.
Mmes DUVAL Patricia, CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, TOUCAS Hélène, LACORRE Séverine, BASSALER Virginie, THIBEAUD-GUILLON Claude Conseillères Municipales
M. PAYRAT Patrice, MORELON Alain, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, GAILLARD André, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

SANCHEZ Marie Hélène pouvoir à HENRY Philippe
SIMON Patrick pouvoir à THIBEAUD-GUILLON Claude
VERGER Manuel pouvoir à PEAUDECERF Sébastien
PAGE Stéphane pouvoir à GAILLARD André

Absent excusé :

M. VENDENBROUCKE Gérard

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	18
Vote contre	4
Abstentions	0

A la demande de l'inspection d'académie de la Haute-Vienne, les conseils d'écoles de la maternelle et de l'élémentaire ont été appelés à se prononcer sur la question des rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019.

Le conseil local des parents d'élèves a procédé à une consultation des parents, les deux conseils d'école ont été consultés sur ce point avec les résultats suivants :

Ecole élémentaire : 12 voix pour 4.5 jours et 4 voix pour 4 jours.

Ecole maternelle : 3 voix pour 4.5 jours et 3 voix pour 4 jours

Compte-tenu de ces éléments, et afin de respecter l'expression démocratique issue de la consultation des parents d'élèves il est proposé de rester à une semaine de 4.5 jours par semaine avec les horaires ci-dessous :

- Ecole élémentaire : entrée 8H45 sortie 16H00 (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi).
Mercredi entrée 8H45 sortie 11H45
- Ecole maternelle : entrée 8H45 sortie 16H00 (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi).
Mercredi entrée 8H45 sortie 11H45

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide par 18 voix pour et 4 contres :

- Adopter les rythmes ci-dessus
- Ne pas demander de dérogation au rectorat à ce sujet



Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 27 Février 2018
Le Maire



Joël GARESTIER

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

- Publié le 27.02.2018

Transmis en préfecture le 27.02.2018